



NYC
Housing
Connect

Listes de contrôle et ressources

Après le dépôt de votre demande de logement abordable

Listes de contrôle et ressources



À PROPOS DE CE GUIDE

Les demandes de logement abordable sont sélectionnées par tirage au sort. Si votre numéro est tiré au sort et que votre demande répond aux critères d'admissibilité, vous serez invité(e) à prendre rendez-vous afin de confirmer votre éligibilité. L'objectif de ce rendez-vous est d'examiner les pièces justificatives versées à votre demande.

Les rendez-vous sont habituellement fixés entre deux et dix mois après la date limite de dépôt des dossiers. Vous devrez apporter les pièces justificatives concernant les personnes qui vont vivre avec vous, les revenus de chaque personne composant votre foyer, votre appartement actuel ainsi que d'autres renseignements.

Ce guide vous aide à préparer ce rendez-vous si votre numéro est tiré au sort. Vous y trouverez la liste des documents à produire et des conseils pour réunir et préparer les copies nécessaires.

Documents du foyer

Si vous êtes contacté(e) pour un rendez-vous afin de confirmer votre éligibilité, vous devrez apporter les COPIES des documents justifiants des personnes qui composent votre foyer. N'apportez pas les originaux, à moins d'y être invité(e). Les copies de ces documents resteront dans votre dossier. Elles ne vous seront pas restituées.

Le promoteur vous fera savoir quels documents apporter. Tous les éléments ci-dessous peuvent être requis.

AVEZ-VOUS CES DOCUMENTS ?

Appartement actuel

- Copie de votre bail, si vous louez votre appartement. Si vous n'avez pas de bail, une lettre notariée de votre propriétaire.
- Copies de vos trois (3) à douze (12) dernières quittances de loyer ou chèques de loyer encaissés.
- Copies de vos dernières factures de gaz et d'électricité (à vos nom et adresse actuelle).
- Copie de votre dernière facture de téléphone (à vos nom et adresse actuelle).
- Si vous n'êtes pas locataire de votre appartement et résidez chez une autre personne, apportez une lettre notariée de votre colocataire, une copie de son bail et les copies de ses factures de services.

Où puis-je faire notarié mes documents ?

- Les gestionnaires de biens immobiliers, les bureaux locaux des impôts et les cabinets juridiques comptent des notaires dans leur personnel.
- La plupart des banques sont en mesure de fournir des documents notariés à peu de frais.

Membres du foyer

- Copies des actes de naissance de chaque personne composant votre foyer
- Copies des cartes de Sécurité sociale de chaque personne composant votre foyer
- Copies des pièces d'identité avec photo de toute personne âgée de plus de 18 ans (p. ex., permis de conduire, passeport, carte d'identité militaire, carte d'identité municipale de la ville de New York, carte d'identité)
- Copies des certificats de scolarité de chaque personne scolarisée (p. ex., établissement public, établissement privé, établissement d'enseignement supérieur, université de la ville de New York)

Comment puis-je demander des documents d'identité ?

ACTE DE NAISSANCE

Délai de traitement : entre deux jours et huit semaines | Coût : entre quinze et vingt-cinq dollars environ

- Pour les personnes nées dans la ville de New York : vous pouvez demander les copies des actes de naissance officiels de la ville de New York en ligne, en personne ou par courrier adressé au NYC Department of Health and Mental Hygiene. Il vous en coûtera 15 dollars, plus 9 dollars de frais d'envoi et de dossier. Les demandes en ligne sont traitées sous 24 heures. Pour en savoir plus, rendez-vous sur <http://www.nyc.gov/doh> ou appelez le 311.
- Pour les personnes nées ailleurs aux États-Unis : pour demander un acte de naissance, contactez le greffier du comté ou les bureaux de l'état civil de l'État de naissance. Pour trouver le bureau de l'état civil de votre État, rendez-vous sur <http://www.cdc.gov/nchs/w2w.htm> ou dans votre bibliothèque locale pour obtenir de l'aide.

CARTE DE SÉCURITÉ SOCIALE

Délai de traitement : entre deux et six semaines | Coût : gratuit

- Les formulaires de demande sont disponibles dans votre agence locale de la Sécurité sociale ou votre centre des cartes (Card Center). Pour trouver votre bureau local, appelez le 1 800 772 1213 ou consultez la page <http://www.ssa.gov/cardcenters/cardcenterinfo.html>.

PERMIS DE CONDUIRE OU PIÈCES D'IDENTITÉ AVEC PHOTO DE L'ÉTAT DE NEW YORK

Délai de traitement : entre deux et quatre semaines | Coût : entre dix et quatre-vingts dollars

- Pour un permis de conduire ou une carte d'identité avec photo, envoyez votre demande au NY State Department of Motor Vehicles. Vous trouverez des informations supplémentaires sur la page www.dmv.ny.gov/license.html. Pour trouver votre bureau local, consultez la page <http://www.dmv.ny.gov/offices.htm>, ou appelez le 1 212 645 5550 ou le 1 718 966 6155 pour en savoir plus.

IDNYC : CARTE D'IDENTITÉ MUNICIPALE DE LA VILLE DE NEW YORK

- La carte d'identité municipale de la ville de New York est une carte d'identité gratuite pour tous les résidents de la ville de New York. Pour en faire la demande en ligne, consultez www.nyc.gov/idnyc, ou appelez le 311.

Où puis-je faire des photocopies ?

- Brooklyn Public Library : appelez le 311 ou consultez www.brooklynpubliclibrary.org
- New York Public Library : appelez le 311 ou consultez www.nypl.org pour les antennes du Bronx, de Manhattan et de Staten Island
- Queens Public Library : appelez le 311 ou consultez www.queenslibrary.org
- Votre conseil communautaire local : appelez le 311
- Magasins de photocopies et imprimeries

Justificatifs de revenus

Le revenu annuel de votre foyer correspond au « montant brut » gagné par chaque personne âgée de plus de 18 ans vivant avec vous. L'expression « montant brut » désigne le montant perçu de votre employeur avant impôts. Votre revenu brut est généralement plus élevé que votre salaire réel. (Remarque : si vous êtes travailleur indépendant, vous déclarez votre revenu net après déductions.)

Réunissez autant de justificatifs que possible. L'IRS accepte les justificatifs de revenus suivants. Fournissez des justificatifs de revenus pour chaque membre du foyer âgé de plus de 18 ans.

AVEZ-VOUS CES DOCUMENTS ?

Pourquoi ces documents sont-ils nécessaires ?

Le HPD et le HDC exigent toutes ces pièces justificatives pour confirmer et calculer le montant annuel total gagné par votre foyer, provenant d'un emploi régulier et d'autres sources de revenus.

Revenus professionnels de votre foyer

Est-ce que l'un des membres de votre foyer gagne un traitement ou salaire horaire ? Le promoteur vous indiquera quels justificatifs fournir. D'une manière générale, vous devrez fournir les pièces suivantes pour chaque membre de votre foyer :

- copies des six (6) derniers bulletins de salaire consécutifs ;
- copies du formulaire W-2 (toutes les pages) de l'année précédente ;
- copies des déclarations de revenus de l'État et fédérales dûment remplies et signées de l'année précédente ;
- justificatif des paiements en espèces (lettres notariées de l'employeur) ;
- relevés bancaires attestant des dépôts.

L'un des membres de votre foyer est-il travailleur indépendant ? Pour chaque membre du foyer travailleur indépendant, fournissez :

- copies du formulaire 1040 signé avec les annexes C, E ou F des trois dernières années ;
- copie de tous les formulaires 1099 des trois dernières années ;
- copies des déclarations de revenus de l'État des trois dernières années ;

Revenus du foyer provenant
d'autres sources

Vous devez fournir les justificatifs de toutes les sommes d'argent que vous percevez, même si elles ne proviennent pas d'un emploi. Le promoteur vous indiquera quels justificatifs fournir. D'une manière générale, vous devrez fournir les pièces suivantes pour chaque membre de votre foyer :

Percevez-vous les allocations ou revenus répertoriés ci-dessous ?

Copies des documents pour :

- lettre(s) d'octroi de la Sécurité sociale pour l'année calendaire la plus récente (datée de moins de 30 jours) ;
- allocations d'ancien combattant (document annuel) ;
- revenu de biens locatifs ;
- lettre budgétaire d'aide publique ;
- forces de réserve.

Si vous percevez des dividendes ou des rentes :

- copies des déclarations des institutions émettrices.

Si vous percevez une bourse ou une subvention :

- copies des lettres d'octroi datées.

Si vous percevez une pension alimentaire ou une aide à l'enfance, vous devez produire :

- copies du ou des accords de séparation ou d'arrangement amiable fixant le montant et le type d'aide ainsi que le calendrier des paiements ;
- copies de tout relevé officiel ou imprimé (daté de moins de 120 jours et montrant l'activité et les montants), ou une attestation notariée.

Si vous percevez une assurance invalidité, des indemnités pour accident du travail, ou des indemnités de licenciement :

- copies des six (6) derniers bulletins de salaire consécutifs ou une lettre de vérification.

Si vous percevez des contributions ou des cadeaux de manière régulière, ou d'autres formes de revenu régulier :

- déclaration notariée ou attestation signée par la personne qui vous aide, y compris l'objet du revenu, les dates et la valeur du ou des cadeaux ainsi que la fréquence à laquelle vous recevez ces cadeaux (hebdomadaire, mensuelle, annuelle) ;
- relevés bancaires justifiant que vous avez reçu ces paiements.

Problèmes d'éligibilité

Vous devez documenter tout problème que vous avez rencontré avec vos précédents propriétaires ou tout problème de solvabilité. Même en produisant ces documents, vous n'êtes nullement assuré(e) d'être éligible pour un appartement. Votre demande peut être rejetée, et ce, même si vous produisez les bonnes pièces.

Problèmes avec vos précédents propriétaires

Si un propriétaire a intenté un procès contre vous pour quelque motif que ce soit, fournissez les copies de :

- toutes les dispositions légales ;
- toute décision judiciaire définitive ;
- satisfactions de jugement déposées auprès d'un tribunal.

Problèmes de solvabilité

Quels sont vos antécédents de crédit ?

Si vous êtes sélectionné(e) pour un rendez-vous de confirmation de votre éligibilité, vos antécédents de crédit peuvent peser dans le processus décisionnel. Même si vous ne pouvez pas être disqualifié(e) uniquement à cause de votre cote de solvabilité, les renseignements contenus dans vos antécédents de crédit sont importants. Si vous possédez des documents concernant votre solvabilité, il est préférable de les réunir à l'avance. Par exemple :

- correspondance montrant la résolution des problèmes de solvabilité ou dettes ;
- satisfaction des gages payés ou jugements ;
- solde actuel de vos comptes ;
- toute décision judiciaire définitive.

Sachez que même en fournissant ces renseignements, vous n'êtes nullement assuré(e) d'être éligible pour un appartement. Pour recevoir une copie gratuite de votre rapport de solvabilité, rendez-vous sur <http://www.annualcreditreport.gov>.

Pour accéder aux services d'autonomisation financière gratuits pour les New-Yorkais, appelez le 311 ou consultez nyc.gov/consumers.

Consultez www.nyc.gov/housingconnect pour en savoir plus ou faire votre demande en ligne.



www.nyc.gov/housingconnect

Recherchez et demandez un logement abordable



facebook.com/NYCHPD

[@nychousing](https://twitter.com/nychousing)

www.nyc.gov/housingconnect
www.nyc.gov/hpd

Consultez www.nyc.gov/housingconnect pour en savoir plus ou faire votre demande en ligne.

Le présent document est fourni uniquement à titre informatif. Il ne constitue pas une demande de logement abordable. Le fait de remplir ce document ne garantit PAS que vous obtiendrez un logement abordable.